Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 70 (1978)

Heft: 2

Artikel: L'activité de la Commission fédérale pour les questions féminines

Autor: J.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385909

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'activité de la Commission fédérale pour les questions féminines

La Commission fédérale pour les questions féminines qui compte 19 membres, rappelons-le, a affiné son organisation au cours de 1977, sa deuxième année d'activité. Afin qu'elle puisse s'occuper plus rapidement et plus à fond des problèmes qui se présentent souvent de manière tout à fait inattendue, il faut que le travail de base se fasse en majeure partie en dehors de l'assemblée plénière. A cet effet, elle a constitué deux sous-commissions permanentes. L'une d'entre elles étudie l'image que les mass media et la publicité donnent de la femme en Suisse; elle suggère et soutient l'organisation de manifestations scientifiques ou destinées à l'information du public; elle publie un bulletin d'information; elle fournit de la documentation à la commission. La tâche de l'autre sous-commission est d'observer et d'apprécier l'évolution de la situation de la femme en Suisse afin que la commission puisse présenter au Département de l'intérieur les rapports périodiques qui lui sont demandés. Les deux sous-commissions sont au travail depuis l'été dernier. La sous-commission pour la situation de la femme prépare un rapport pour fin 1978, l'autre sous-commission publiera son premier bulletin d'information en avril prochain.

Nombreuses réunions

Après une année d'expériences, la commission s'est donné un règlement de travail, qui a été approuvé par le Département de l'intérieur. Elle a tenu en 1977 un nombre considérable de séances puisque les organes de la commission se sont réunis en tout 32 fois. La commission plénière a siégé cinq fois, les 24/25 mars (Gwatt), les 30 juin/1er juillet (Berne), le 8 septembre (Berne), le 3 novembre (Berne) et le 1er décembre (Zurich). La sous-commission pour la situation de la femme s'est réunie trois fois, les 6 et 30 juin à Berne, le 11 novembre à Zurich. La sous-commission pour les relations publiques a tenu trois réunions, les 18 juillet, 3 août et 24 octobre, toutes à Zurich. Quatre groupes de travail ont tenu 12 séances au total. Le bureau de la commission (comprenant la présidente, les deux vice-présidents et le secrétaire) s'est réuni une fois par mois, hormis de rares exceptions.

Rapport sur la situation de la femme

Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil fédéral, la commission doit notamment observer l'évolution dans la situation de la femme en Suisse, suivre les mesures prises et présenter à ce sujet au Département de l'intérieur des rapports périodiques. Les travaux préparatoires ont été confiés à une sous-commission. Un premier rapport général est prévu pour fin 1978. Se fondant sur l'étude de l'UNESCO de Held/Lévy¹, ce rapport retracera l'évolution de la condition féminine dans notre pays de 1970 à nos jours.

Le rapport donnera une vue d'ensemble et ne pourra pas entrer dans le détail de problèmes particuliers. Il ne se bornera cependant pas à une simple description, mais constituera aussi une analyse débouchant sur des appréciations et des prévisions. La commission entend y exposer clairement quelles modifications elle approuve, sur quels points elle doit formuler des réserves, ce qu'elle considère souhaitable et quelles orientations elle aimerait donner.

Publication d'un bulletin d'information

La sous-commission pour les relations publiques a soumis à la commission plénière, qui l'a accepté, un projet d'organe d'information sur le travail de la commission et l'actualité féminine telle que la commission la voit. Ce bulletin intitulé «Frauenfragen/Questions au féminin/Problemi al femminile» paraîtra dès avril 1978 tous les deux mois en 1000 exemplaires.

Etude de la politique sociale

Lors de la consultation sur le projet des experts pour une revision des titres cinquième et sixième du code civil (effets généraux du mariage et régime matrimonial), la commission s'est bornée à donner une appréciation générale, le conseiller fédéral Furgler lui ayant donné l'assurance qu'elle serait consultée une nouvelle fois après le dépouillement des avis exprimés. Elle a donc pu, en novembre, procéder à un examen approfondi des résultats de la procédure de consultation et donner son avis au Département de justice et police, qui élaborera cette année encore un projet de loi.

Un groupe de travail, qui œuvrera en contact étroit avec l'Office fédéral des assurances sociales, a été constitué en vue de la 10° revision de l'AVS, mais aussi pour étudier d'autres sujets de politique sociale, tels que l'assurance-maternité ou la revision partielle de la loi sur l'assurance-maladie. La commission était représentée par un membre dans la commission d'experts pour la revision partielle de la loi sur l'assurance-maladie, dont les positions ont été publiées le 5 juillet 1977.

A l'occasion de la pétition que 63 détenues des établissements de Hindelbank ont adressée à M. Furgler, alors président de la Confédération, pour demander des améliorations et des allégements sur

¹ Thomas Held/René Lévy: «Femme, famille et société. Enquête sociologique sur la situation en Suisse», Editions Delta, Vevey 1975.

11 points concernant l'exécution des peines, la commission a chargé un groupe de travail d'examiner les motifs de cette pétition, mais également l'ensemble des problèmes relatifs à l'exécution des peines en ce qui concerne les femmes. Un rapport exhaustif sera adressé au Département de justice et police probablement vers le milieu de l'année.

Déposée à fin 1976, l'initiative populaire pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, qui demande que la constitution fédérale soit complétée par un article 4*bis*, est traitée principalement au sein du Département de justice et police. La commission participe aux travaux. Elle approuve sans réserve les idées de base de cette initiative.

Travail féminin

Une année après la publication du rapport sur les conséquences de la récession pour la femme, la commission a tenu à reprendre ce thème en demandant à un expert suisse confirmé, Mme Denise Lecoultre, administrateur principal à l'OCDE, à Paris, de présenter un exposé à un auditoire comprenant des représentants de l'OFIAMT, des organisations faîtières de l'économie et des associations féminines.

La discussion a permis de constater

- qu'il y a un chômage latent considérable chez les femmes, étant donné qu'un nombre important de celles qui perdent leur emploi ne s'annoncent pas aux offices du travail et ne figurent donc pas dans les statistiques du chômage;
- que la récession a provoqué un chômage beaucoup plus important chez les femmes que chez les hommes;
- qu'une meilleure réglementation et le développement du travail à temps partiel offriraient aux femmes de nouvelles possibilités d'emploi et pourraient aussi rehausser la valeur du travail pour l'individu et la société;
- qu'il faut améliorer les possibilités de formation et de perfectionnement professionnels et organiser des cours de recyclage pour les femmes qui veulent reprendre un emploi après avoir élevé leurs enfants;
- qu'une amélioration de la situation juridique de la femme active est nécessaire, mais ne suffit pas à assurer une réelle égalité des chances si les attitudes et les mentalités ne changent pas simultanément;
- que la conception traditionnelle des rôles doit être dépassée afin que les femmes aient de meilleures chances d'entrer dans la vie professionnelle et de s'y maintenir et que les hommes ne soient plus contraints d'assurer à eux seuls l'existence de la famille.

La commission continuera à observer l'évolution du marché du travail féminin et proposera au besoin des mesures propres à améliorer la situation.

Egalité des chances

Mme M. Spillmann, député au Grand Conseil zougois, a déposé en mars 1977 une motion chargeant le Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil des dispositions légales consacrant le principe de l'égalité entre filles et garçons dans les écoles primaires (y compris les écoles complémentaires) et à l'école cantonale, de manière que les branches obligatoires soient les mêmes pour les deux sexes et les cours facultatifs accessibles aux deux sexes. En avril, le Conseil d'Etat a invité le Grand Conseil à rejeter la motion. Ses arguments: il est scientifiquement établi que l'égalité des chances exigée par la motionnaire n'existe pas et ne peut pas exister parce que la vie humaine est déterminée dans une large mesure par des facteurs génétiques. A fin juin, le Grand Conseil s'est rallié à l'avis du gouvernement.

De l'avis de la commission, une étude sérieuse de ce thème fondamental pour les femmes exige la collaboration de représentants éminents de toutes les disciplines scientifiques concernées. La commission prépare en ce moment un catalogue des arguments courants relatifs à l'égalité des chances dans le domaine de la formation et aux différences biologiques entre l'homme et la femme. Des spécialistes y apporteront des compléments lexicologiques. Un vade-mecum destiné à l'enseignement, au travail politique, etc., sera publié au printemps 1978.

La solution du délai

Avant la votation du 25 septembre 1977, la commission a entendu des exposés de Mme E. Blunschy (présidente du Conseil national, Schwyz), Mme H. Lang (conseiller national, Wetzikon), M. O. Andermatt (conseiller aux Etats, Baar), M. A. Gautier (conseiller national, Genève), Mme S. Bono (gynécologue, Davos), et M. R. Wyss (professeur, directeur de la clinique psychiatrique de Münsingen). A l'issue du débat, la commission a décidé de n'adresser aucune recommandation au corps électoral, mais d'informer néanmois le public qu'elle s'était prononcée en faveur de la solution du délai par 8 voix contre 7 et 1 abstention.

Manifestations

La commission s'est fait représenter au séminaire international sur l'évolution des rôles de l'homme et de la femme, organisé par l'ONU

et le ministère néerlandais des affaires culturelles (du 28 mars au 6 avril, à Groningue).

En outre, elle a délégué un membre au colloque de l'Organisation internationale du travail sur les problèmes des ouvrières (du 21 au 24 novembre, à Bruxelles).

A la demande de la fondation « Die Frau bestimmt mit », organisatrice du 2° symposium zurichois sur les conditions et possibilités de promotion professionnelle, la commission a patronné cette manifestation suprarégionale (les 19 et 20 novembre, à Zurich) pour lui conférer le poids qui lui revenait en raison de son thème particulièrement actuel en période de récession, mais aussi parce que la fondation « Die Frau bestimmt mit » prenait là une initiative dont la commission estimait qu'elle répondait à une nécessité, mais qu'elle ne pouvait pas réaliser elle-même faute de personnel et de crédits. Elle a cependant assumé ce patronage uniquement parce qu'elle a été associée au choix du thème, des conférenciers et du mode d'organisation.

Documentation

La commission ne peut s'acquitter de ses tâches qu'à la condition de disposer d'une bibliothèque suffisante. Aussi, lorsqu'elle apprit au courant de l'automne de l'année passée que l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASFS) voulait vendre sa bibliothèque créée en 1949, elle entama des négociations qui ont abouti à l'acquisition de quelque 1500 livres et brochures. La bibliothèque sera complétée par 400 autres volumes. Elle constituera ainsi un tout. La bibliothèque est entreposée à Berne. La question de son emplacement définitif est encore à l'étude. Précisons que la commission a pris contact avec l'ASFS en vue de mettre sur pied une documentation appropriée et complète.

Objectifs de la commission

Un groupe de travail est chargé de déterminer les objectifs en fonction desquels la commission devrait orienter son activité et apprécier les propositions qui lui sont soumises. Les travaux devraient aboutir d'ici au printemps 1978 à un premier projet.

Se fondant sur des requêtes qu'elle a reçues et sur des documents émanant d'organisations suisses ou internationales, la commission a établi un catalogue des problèmes à la solution desquelles elle devrait participer d'une quelconque manière. A son avis, les problèmes les plus urgents sont:

 la suppression des rôles fixes et l'application du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la famille (revision du droit de famille);

- la préparation des hommes et des femmes à la nouvelle conception du droit de famille, selon laquelle l'homme et la femme seront des partenaires;
- l'amélioration de l'instruction civique des femmes et l'encouragement de leurs activités politiques, notamment en demandant aux autorités d'augmenter le nombre des femmes dans les commissions extraparlementaires et dans les conseils d'administration des entreprises de la Confédération;
- l'égalité politique de la femme à tous les niveaux;
- la sensibilisation aux intérêts de la femme.

Les problèmes les plus urgents relèvent donc de la politique et de l'information. Aussi, en créant des sous-commissions pour les relations publiques et pour la situation de la femme, la commission a-t-elle concentré sciemment son activité sur ces deux secteurs. La commission doit maintenant concrétiser ces problèmes et déterminer dans quelle mesure et de quelle manière elle veut et peut s'en occuper. Dès que cela sera fait, elle élaborera un programme de travail à moyen terme (pour les 3 à 5 prochaines années).

Perspectives

Parmi les problèmes que la commission a évoqués en 1977, il y en a beaucoup qui demeureront à son ordre du jour; pour la plupart, il ne s'agit que d'un début. Pour le moment, la commission doit se borner à ce qu'elle a entrepris et qui l'occupe jusqu'à la limite de ses possibilités. Il n'est donc pas possible de dire ce qu'elle ajoutera à son ordre du jour en 1978. On peut admettre que bien des problèmes inattendus se présenteront, alors que d'autres, attendus, demeureront peut-être dans l'ombre. Que tout ce qui a été entrepris soit aussi mené à bonne fin, et la cause des femmes y aura déjà beaucoup gagné.

* * *

Comme on le voit à la lecture du rapport ci-dessus, la Commission fédérale pour les questions féminines a déployé une intense activité durant l'année dernière, sous la dynamique conduite de Mme Emilie Lieberherr, nouvelle conseillère aux Etats de Zurich. On peut même dire que la mise à contribution des membres de cette commission a atteint les limites supportables, compte tenu de leurs charges sur le plan professionnel. Mais la nécessité que ressent ce nouvel organe consultatif de mettre des bouchées doubles provient simplement de la constatation que les problèmes féminins non résolus demeurent innombrables. C'est pourquoi le programme établi pour 1978 n'est pas moins copieux que celui de l'exercice précédent.

J. Clz